

Quand on considère la répartition entre les secteurs d'activité les plus importants employeurs de contrats aidés du non marchand(cf tableau 3), on remarque:

* Un poids élevé des Hauts de France dans le secteur dit «intérieur» ce qui est en cohérence avec la part des collectivités territoriales relevée ci-dessus,

*Un poids assez faible dans le secteur «affaires sociales et santé», plus faible dans le secteur «sport, jeunesse, éducation populaire et vie associative» et plus encore dans le secteur «culture et communication». Ceci rejoint la part plus faible des associations en Hauts de France.

Les Rencontres du CESER Hauts-de-France

Vendredi 08 décembre 2017

Contrats aidés et parcours vers l'emploi: Quel devenir et quelles alternatives ?

Présentation et animation: Sylvie DEKEISTER, Michel BRULIN et Francis CALCOEN

Principaux secteurs d'activités	Aisne		Nord		Oise		Pas-de-Calais		Somme		Hauts de France		France Métropolitaine
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Intérieur	1 592	2,1%	6 016	7,9%	1 303	1,7%	4 424	5,8%	1 180	1,5%	14 515	19,0%	76 371
Affaires sociales et santé	1 047	1,2%	4 273	5,0%	731	0,9%	2 092	2,5%	1 132	1,3%	9 275	10,9%	85 090
Éducation Nationale	1 176	1,2%	7 047	7,1%	1 262	1,3%	4 820	4,9%	769	0,8%	15 074	15,3%	98 839
Sports, Jeunesse, Éducation Populaire et Vie associative	322	0,7%	1 793	3,8%	496	1,1%	632	1,3%	368	0,8%	3 611	7,6%	47 212
Culture et Communication	36	0,5%	240	3,5%	40	0,6%	39	0,6%	35	0,5%	390	5,6%	6 930
Contrats CAE et EA tous secteurs	4 340	1,3%	20 052	6,1%	4 008	1,2%	12 387	3,7%	3 661	1,1%	44 448	13,4%	330 757

Source DIRECCTE

2.3 Quels résultats en sortie de contrat ?

	Emploi	Dont emploi durable	Formation	Chômage	Inactive
CUI - CAE Hauts de France	35,7%	24,3%	2,7%	56,8%	4,9%
CUI - CAE France métropole	43,5%	28,5%	3,8%	47,9%	4,8%
CUI - CIE Hauts de France	66,4%	53,4%	1,3%	30,3%	1,9%
CUI - CIE France métropole	66,1%	53,9%	1,6%	30,1%	2,1%

Source DIRECCTE

La situation des bénéficiaires à l'issue d'un contrat aidé en Hauts de France montre un taux d'insertion dans l'emploi (66,4%) et notamment dans l'emploi durable (53,4% en CDI ou CDD de plus de 6 mois) similaire à ce qui est observé en France Métropolitaine dans le secteur marchand (CUI-CIE). Dans le secteur non marchand (CUI-CEA), le taux d'insertion dans l'emploi (35,5% contre 43,5%) et dans l'emploi durable (24,3% contre 28,5%) est plus faible dans les Hauts de France qu'en France Métropolitaine. Sans doute retrouve-t-on en Hauts de France les mêmes facteurs explicatifs considérés dans les évaluations nationales, avec une accentuation dans le secteur non marchand régional.

3- Quel devenir?

Le gouvernement a annoncé durant l'été un net coup de frein pour les contrats aidés, et ce dès 2017: plus de nouveaux contrats dans le secteur marchand, possibilité de nouveaux contrats dans le non marchand pour les seuls domaines prioritaires et en cas de difficulté majeure pour l'association.

Pour 2018, 200 000 contrats sont programmés pour le seul secteur non marchand, avec un taux moyen de prise en charge de 50% et non plus de 70% et une exigence plus forte de formation. Les priorités énoncées sont les suivantes:

- Publics: jeunes en insertion et chômeurs de longue durée;
- Secteurs: urgence sanitaire et sociale, et accompagnement des enfants handicapés en milieu scolaire;
- Territoires: Outre-mer et communes rurales et quartiers de politique de la ville.

Pour les Hauts de France où les contrats aidés étaient nombreux, les effectifs et les priorités ne sont pas encore déterminés.

1-Les emplois aidés: Une longue histoire

1.1 Des Travaux d'Utilité Collective (TUC) en 1984 aux Contrats Uniques d'Insertion (CUI) et aux Emplois d'Avenir (EA)¹

Les premiers contrats aidés sont les Travaux d'Utilité Collective (TUC) créés en 1984 à destination des jeunes et ouverts dans le secteur non marchand. L'élargissement s'est fait progressivement à des publics plus âgés dès 1990 avec le remplacement des TUC par les Contrats Emploi Solidarité (CES) et avec la création des Contrats de Retour à l'Emploi (CRE) pour le secteur marchand. Ont aussi été créés par la suite des formes spécifiques de contrats aidés pour les publics les plus éloignés de l'emploi ou pour les allocataires de minima sociaux.

Sans exhaustivité, trois dates sont à signaler plus particulièrement:

***2005** avec la loi de programmation pour la cohésion sociale qui remplace plusieurs types de contrats par les Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) pour le secteur non marchand et les nouveaux Contrats Initiative Emploi (CIE) pour le secteur marchand. Dans les collectivités territoriales, sont aussi ouverts les Contrats d'Avenir pour des allocataires de minima sociaux;

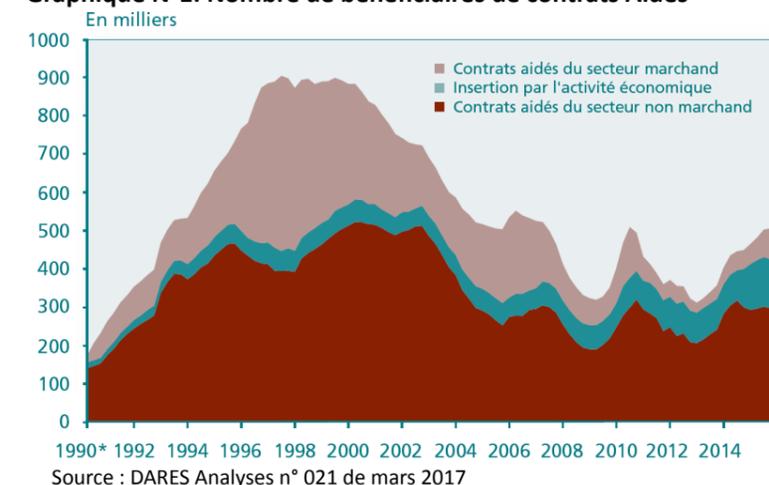
***2010** avec une nouvelle simplification par les Contrats Uniques d'Insertion (CUI) possibles dans le secteur non marchand (les CUI-CAE) et le secteur marchand (les CUI-CIE);

***2012** avec la création des Emplois d'Avenir (EA) destinés aux jeunes et accessibles dans le secteur non marchand et dans le secteur marchand. Les CUI-CAE, CUI-CIE et les EA sont les principales catégories de contrats aidés existant début 2017.

L'insertion par l'Activité Economique (IAE), initiée dans les années 1970 par des travailleurs sociaux, institutionnalisée en 1991 et dans le cadre de la loi de lutte contre les exclusions de 1998, dispose elle-même de contrats aidés spécifiques.

1.2 Évolution du nombre de bénéficiaires de contrats aidés

Graphique N°1: Nombre de bénéficiaires de contrats Aidés



Note 1 : Pour un historique plus complet voir DARES Analyses n°021 mars 2017

Pour les contrats aidés, les employeurs bénéficient d'aides importantes sous formes d'exonérations de charges et/ou de subventions. Le volume de contrats est donc directement piloté par le gouvernement dans le cadre de ses politiques de l'emploi. Le graphique sur le volume de contrats montre une montée en puissance de 1990 à 1997 d'abord dans le secteur non marchand, puis dans le secteur marchand à partir de la loi de 1995. Après une certaine stabilisation autour de 900 000 contrats de 1997 à 2001, on observe une décrue jusqu'en 2009 puis des variations entre 300 000 et 500 000 contrats, avec une forte réduction des effectifs dans le secteur marchand. Pour l'IAE, les variations sont assez faibles après quelques années de montée en régime au début des années 90, et avec une nouvelle augmentation dans les années récentes.

1.3 Quels résultats en sortie de contrat ?

La DARES a publié début 2017 un bilan des contrats aidés, notamment sur l'insertion dans l'emploi en sortie de contrat aidé², avec les principales observations et analyses suivantes:

-la situation en emploi est plus fréquente six mois après la sortie d'un CUI-CIE (secteur marchand) qu'après un CUI-CAE (non marchand): 67% (dont 57% en emploi durable, CDI ou CDD de plus de 6 mois) contre 41% (dont 26% en emploi durable). Pour les contrats d'avenir dans le non marchand, l'intégration dans l'emploi est meilleure: 51% dont 46% en emploi non aidé et 37% en emploi durable;

-l'aide est décisive pour l'embauche en contrat aidé dans le secteur non marchand (64% dont 67% en CUI-CAE et 56% en emploi d'avenir) et non dans le secteur marchand (19% dont 16% en CUI-CIE et 25% en emploi d'avenir). Le plus faible taux d'emploi à la sortie d'un contrat aidé en non marchand s'explique par un plus grand éloignement de l'emploi et par la difficulté de pérenniser l'emploi. A l'inverse l'effet d'aubaine est majoritaire dans le marchand (58% dont 63% en CUI-CIE et 47% en emploi d'avenir) et minoritaire dans le non marchand (21%).

2- Les contrats aidés en Hauts de France

2.1 le poids des contrats aidés en Hauts de France

	2015			2016			2017		
	HdF	France	HdF /Fra	HdF	France	HdF /Fra	HdF	France	HdF /Fra
CUI CAE	34 451	253 650	13,6%	37 329	277 477	13,5%	22 338	174 588	12,8%
CUI CIE	12 598	91 387	13,7%	12 991	73 591	17,6%	3 747	23 746	15,8%
EA non marchand	6 599	54 899	12,0%	7 119	53 280	13,4%	4 395	28 299	15,5%
EA Marchand	2 179	19 600	11,1%	1 738	15 346	11,3%	719	5 462	13,1%
Total	55 827	418 536	13,3%	59 177	420 094	14,1%	31 197	232 258	13,2%

Source DIRECCTE

Quel que soit le type de contrat aidé, la Région Hauts de France bénéficie d'un nombre de contrats bien supérieur à son poids dans la population française qui est de 9,3%. Pour l'ensemble des contrats aidés le poids de la région s'établit à 13,3% en 2015, 14,1% en 2016 et 15,3% en 2017. Comme en France, ce sont les contrats CUI-CAE, donc dans le secteur non marchand, qui sont les plus nombreux. Les changements de politique courant 2017, fin des contrats dans le secteur marchand et forte réduction pour le secteur non marchand, se retrouvent en région comme en France. Le poids de la région ne met pas en évidence de fortes différences selon la catégorie de contrat. On note cependant une utilisation plus forte des CUI-CIE, donc dans le secteur marchand, en région pour 2016 et 2017. Ceci est en partie compensé par l'utilisation d'emplois d'avenir un peu plus faible par le secteur marchand.

Cette importance des contrats aidés en Hauts de France découle sans doute de la situation économique et sociale de la région qui connaît un taux de chômage (11,7% contre 9,3% au 1er trimestre 2017) et un taux de pauvreté plus élevé (18,2 contre 14,5% en 2013) que la France Métropolitaine, et aussi un taux d'activité plus faible, notamment pour les femmes (65,8 contre 70,5% en 2014).

Note 2: Études DARES Analyses n° 019 de mars 2017 (Les jeunes sortant d'emploi d'avenir non marchand : quelle insertion dans l'emploi six mois après ?) et 021 de mars 2017 (Les contrats aidés : quels objectifs, quel bilan ?)

Des différences notables existent entre départements, qui découlent en partie de différences de situation économique et sociale:

- L'Oise se situe dans la moyenne métropolitaine. C'est aussi le cas pour la situation économique et sociale d'ensemble, plus favorable que pour le reste des Hauts de France:

- La Somme utilise un peu plus les contrats aidés: 1,1% des contrats et 0,9% de la population;

- L'Aisne, le Nord et le Pas-de-Calais, qui connaissent de grandes difficultés économiques et sociales, sont de gros utilisateurs de contrats aidés au regard de leur poids dans la population de France Métropolitaine: 1,3% contre 0,8% pour l'Aisne, 6,5% contre 4,0% pour le Nord, 3,9% contre 2,3% pour le Pas-de-Calais. L'Aisne fait davantage appel aux emplois d'avenir à la différence du Pas-de-Calais; le Nord connaît plus de contrats dans le secteur marchand (CUI-CIE).

	Tous Contrats aidés		CUI - CAE		CUI - CIE		Emplois d'avenir non marchand		Emplois d'avenir marchand		Poids / popu Française
Aisne	5 462	1,3%	3 472	1,3%	859	1,2%	868	1,6%	263	1,7%	0,8%
Nord	27 316	6,5%	16 541	6,0%	6 683	9,1%	3 511	6,6%	581	3,8%	4,0%
Oise	5 514	1,3%	3 127	1,1%	1 345	1,8%	881	1,7%	161	1,1%	1,3%
Pas-de-Calais	16 268	3,9%	11 161	4,1%	3 325	4,5%	1 226	2,3%	556	3,6%	2,3%
Somme	4 617	1,1%	3 028	1,1%	779	1,1%	633	1,1%	177	1,2%	0,9%
Hauts de France	59 177	14,1%	37 329	13,5%	12 991	17,7%	7 119	13,4%	1 738	11,3%	9,3%
France métropolitaine	419 715	100%	277 477	100%	73 591	100%	53 280	100%	15 346	100%	100%

Le poids des Hauts de France pour l'IAE est lui aussi très élevé puisque la région consomme en 2017 17% de l'enveloppe nationale. Au 30 septembre dernier, 22 000 personnes étaient accompagnées par les structures de l'IAE en Hauts de France, dont 92,1% de demandeurs d'emploi de longue durée (42,2% de très longue durée).

2.2 La répartition par types d'employeurs et secteurs d'activité

Pour le secteur non marchand, en CUI-CAE, les publics en contrat aidé présentent les caractéristiques suivantes en 2017:

*deux tiers de femmes (69,7% contre 73,7% au niveau national)

*20% de travailleurs handicapés

*22,3% d'allocataires du RSA

*81,5% de demandeurs d'emploi de longue durée soit + 10 points qu'au niveau national (48,1% de très longue durée; + 7 points)

*11,5% de jeunes (15,4% au national), 51,6% de 26-49 ans (comme au national), 36,9% de 50 ans et plus (contre 35,8%)

*15,7% vivant dans les quartiers politique de la ville; l'objectif était de 14,8%.

La ventilation selon le statut de l'employeur (graphique 2) montre que près de neuf CAE sur 10 sont proposés par trois catégories: les collectivités territoriales davantage en Hauts de France qu'en France Métropolitaine (32,6% contre 31,4%), les établissements publics d'enseignement (28,0% comme en France: 28,5%), et moins dans les associations (26,7% contre 25,7% en France).

Graphique N°2

